GUIDE À L'ATTENTION DU CANDIDAT A LA VAE

Validation des Acquis de l'Expérience

Accompagnement VAE Béziers Formation

Béziers Formation assure la mise en œuvre du dispositif VAE pour les diplômes DE AS et DEAES.

VAE – Béziers Formation **Novembre 2021**

Le référent VAE assure l'accueil et l'information sur le dispositif. Il propose ensuite un accompagnement aux candidats à la VAE et encadre l'ensemble des étapes constitutives de la démarche qui vous sont présentées dans ce guide.
Vous trouverez sur notre site internet www.beziers-formation.com les statistiques des VAE réalisées depuis plusieurs années.

L'équipe :

Stéphanie NOGUÉ, Directrice et conseillère et accompagnatrice VAE : 06 51 06 51 89 (SMS)
Dane TEIKI, Directeur adjoint et référent handicap.

Béziers Formation - Accompagnement VAE
8 rue Malakoff – 34410 SÉRIGNAN

www.beziers-formation.com

contact@beziers-formation.fr

PRÉSENTATION DE LA VAE

L'esprit de la loi .....p 5
Les enjeux de la VAE .....p 6
Besoin d'aide pour choisir votre diplôme ? .....p 7

ÉTAPES DE LA DÉMARCHE

La démarche .....p 8
Etape 1 : l'information .....p 9
Etape 2 : la demande de recevabilité .....p 10
Etape 3 : Le dossier VAE (livret 2) .....p 10
Etape 4 : le jury .....p 11
Etape 5 : le suivi post jury .....p 12

ACCOMPAGNEMENT

Pourquoi choisir l'accompagnement ? .....p 17
Déroulement de l'accompagnement.....p 18

FINANCEMENT

Les différents financements .....p 20

KIT MÉTHODOLOGIQUE

Fiche N°1 : Dossier de recevabilité .....p 22
Fiche N°2 : Livret 2 .....p 24
Fiche N°3 : Références législatives et réglementaires .....p 32
Fiche N°4 : Glossaire .....p 33

Pourquoi ce guide ?

Béziers Formation a souhaité mettre à votre disposition un support facilitant votre cheminement de candidat à la VAE…

En effet la mise en œuvre d'une Validation des Acquis de l'Expérience ne s'improvise pas, c'est pourquoi nous avons conçu ce support afin de vous guider dans toutes les étapes à venir. Véritable mode d'emploi, le « Guide à l'attention du candidat à la VAE » est illustré d'exemples concrets et de témoignages. Il contient également un kit méthodologique pratique.

Dans ce guide, chaque étape de la VAE est expliquée de manière à vous permettre d'identifier clairement les acteurs à solliciter, les coûts et les délais à prévoir et les supports à utiliser. Vous y trouverez des conseils opérationnels et des modèles d'outils pour passer du projet à la pratique dans une démarche des plus efficaces.

Bien évidemment, l'ensemble de l'équipe de Béziers Formation reste à votre disposition pour vous informer, conseiller, guider, accompagner… à tout moment.

L’esprit de la loi

La VAE a été mise en place par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. Ce dispositif est inscrit dans le livre 6 du code du travail (JO des 26 et 28 avril 2002). Loi modifiée par l’article 78 de la loi n°2016-1088 du 8 aout 2016.

La VAE permet à toute personne d’acquérir la totalité ou partie d’un diplôme, d’un titre à finalité professionnelle, ou d’un certificat de qualification répertorié par une branche professionnelle, en faisant valider les acquis de l’expérience professionnelle et / ou bénévole.

La VAE s’adresse aux :

- Salariés en CDI, CDD, Intérimaires…
- Non-salariés : professions libérales, exploitants agricoles, artisans commerçants, travailleurs indépendants…
- Agents publics, titulaires ou non,
- Demandeurs d’emploi, indemnisés ou non,
- Bénévoles ayant une expérience associative ou syndicale.

La seule condition…

Est de justifier d’une expérience professionnelle ou bénévole d’au moins un an, en rapport direct avec la certification visée.

Les enjeux de la VAE

En votre qualité de candidat, la VAE peut représenter pour vous :
Une valorisation sociale et l'éventualité d'une reconnaissance «monétaire»,
Une satisfaction personnelle et une nouvelle chance dans le parcours professionnel et parcours de vie,
Un moyen d'aborder et de gérer différemment le parcours de formation continue,
Une gestion du temps et une gestion financière plus économique en matière de formation,
Un moyen de faire face aux évolutions rapides du marché de l'emploi et à la concurrence des jeunes diplômés.

> « Ma recommandation est de garder à l'esprit que la démarche de VAE demande beaucoup de persévérance, d'investissement, d'endurance et surtout une bonne dose de détermination… »

Bon à savoir …

Seules les certifications inscrites au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) sont accessibles par la VAE.

www.francecompetences.fr

La VAE est éligible au CPF.

MON COMPTE FORMATION

Besoin d'aide pour choisir votre diplôme ?

Si vous ressentez le besoin de confirmer votre intérêt pour cette démarche ou bien de préciser votre choix de certification, vous pouvez avoir recours à l'espace accueil VAE.

L'espace accueil VAE pourra vous proposer :

- Des réunions d'information sur la VAE
- L'accès à un entretien conseil personnalisé et gratuit
- Un appui pour analyser la pertinence du recours à la VAE au regard de votre projet personnel ou professionnel,
- Une aide à l'identification des diplômes les plus pertinents à votre profil

Contact Espace Accueil VAE

contact@espace-conseil-vae.f

Tel : 0800 00 73 73

Stéphanie Nogué Directrice Béziers Formation

Il me parait indispensable d'être orienté par un organisme référent, sur le choix du diplôme au regard de son expérience acquise et de son projet. Cette première étape favorise la recevabilité du dossier et ne peut qu'augmenter le taux de réussite.

Étapes de la démarche

Une démarche VAE dure en moyenne de trois à douze mois et comprend 5 grandes étapes :

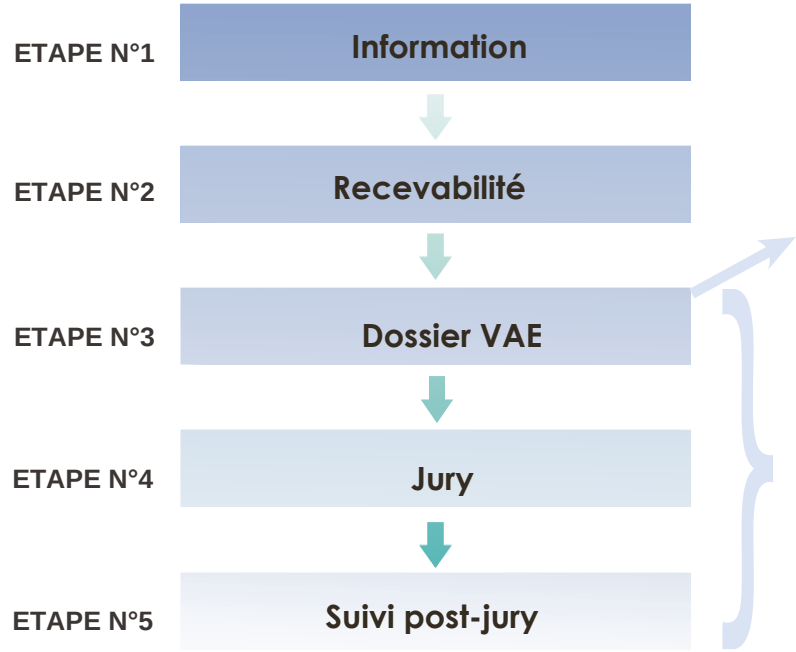

Inscription et contractualisation de l'accompagnement

Nous vous proposons un accompagnement individualisé et méthodologique incluant entretiens et des directives de travail individuel, depuis la rédaction du dossier VAE jusqu'à la finalisation de votre projet.

Etape N°1 : L'information

Nous vous proposons un entretien individuel sur les modalités de la VAE.

L'espace accueil VAE vous informe sur le dispositif VAE et vous aide à choisir la certification la plus adaptée au regard de votre expérience.

Calendrier démarche VAE

ÉTAPES	DATES	DURÉE
Livret de recevabilité	Du 1er janvier au 31 décembre	Entre 1 et 2 mois
Accompagnement VAE	Du 1er octobre au 30 mai	Entre 2 et 6 mois
dossier VAE	Généralement avant fin décembre ou fin juin	Dés la fin de l'accompagnement pour le livret 2
y VAE	Généralement octobre, novembre, mars, juin, juillet	De 1 à 4 mois après le dépôt du livret 2

Etape N°2 : La demande de recevabilité

Il s'agit d'une étape frontière, qui, à l'image d'un sas d'entrée, va permettre d'analyser la demande de VAE et d'en évaluer la pertinence.

Étapes de la démarche

Pour effectuer cette demande de recevabilité, vous devez télécharger un dossier de recevabilité accessible ci-dessous

Ministères	Lieu de retrait et de dépôt de candidature	Prestataire d'accompagnement	Site à consulter	
Ministère chargé de la santé	Agence de services et de paiement (ASP)	Tout organisme prestataire de formation VAE labellisé.	Agence de Services et de Paiement	
Ministère de l'éducation nationale *(enseignement professionnel)*	Dava	Les dispositifs académiques de validation des acquis (Dava) : les services académiques, habilités par le recteur, mettent en œuvre les prestations d'aide aux candidats à la VAE.	FranceVAE	
Ministère chargé du travail	Dreets	Tout organisme de formation agréés VAE.	Titres professionnels	
Ministère chargé de la jeunesse	Directions régionales	Équipe d'accompagnateurs nommés ou organismes de formation conventionnés par la direction régionale.	Découvrir la VAE	

Ou pour l'intégralité des diplômes sur le lien suivant
https://www.vae.gouv.fr/espace-ressources/fiches-outil/tableau-sur-la-procedure-de-vae-par-ministere-certificateur.html

Le dossier de recevabilité *(CERFA – Fiche pratique N°1)*

Il vous permet de retracer l'ensemble de vos expériences professionnelles et personnelles, de vos formations initiales et continues en rapport avec le diplôme demandé.
Vous devez y joindre des pièces justificatives telles que des fiches de paie, des attestations de formation, des certificats de travail, des photocopies de diplôme et tout document venant attester l'existence d'une expérience.

L'étude du dossier

L'organisme certificateur va procéder à un contrôle de conformité à partir des pièces justificatives du dossier de recevabilité et vérifier la durée minimale de 1 année d'expériences professionnelles et ou extra-professionnelles dans le champ du diplôme concerné par la demande.
Puis cet organisme établit une analyse qualitative de l'expérience décrite et vérifie qu'elle correspond bien au diplôme visé. Il se base pour cela sur le référentiel du diplôme. Il s'agit là de vérifier le choix du diplôme au regard de votre parcours. .

Puis vous recevez, sous un délai d'environ un mois après le dépôt, l'avis de recevabilité ou de non recevabilité du diplôme visé. Cet avis ne préjuge en aucun cas de la validation finale prononcée par le jury et de son étendue (totale ou partielle).

A noter

Tout candidat à la VAE peut déposer, par année civile, une seule demande pour une même certification ou trois demandes pour des certifications différentes.

Etape N°3 : Le dossier VAE (livret 2)

La rédaction du Livret 2

Le livret 2 est la matérialisation de votre démarche VAE. C'est le document qui vous permettra de mettre en avant vos acquis en lien avec le diplôme sollicité.

La rédaction de ce dossier et sa présentation sont l'expression d'une compétence et également de votre personnalité. Il représente une cinquantaine de pages sans les annexes. Ce dossier sera soumis au jury avant votre audition.

Les éléments incontournables du dossier :

Le détail de votre parcours professionnel, personnel et de formation

Votre parcours de formation initiale et continue
Votre parcours professionnel et ou personnel
L'évolution de votre parcours

La mise en perspective de vos acquis avec le référentiel du diplôme

L'argumentation et le lien entre vos acquis présentés et le contenu et ou le référentiel visé

L'analyse de votre parcours en termes de compétences et de connaissances

La description des trois missions principales de votre parcours et le cadre dans lequel vous les avez exercées (entreprise, associations, administration, autres…)

Vos compétences acquises au cours de ces expériences
vos connaissances acquises et mobilisées

Les annexes

Illustrations significatives de vos expériences et de vos compétences

Le dépôt du Livret 2

Une fois la rédaction terminée, vous déposerez plusieurs exemplaires dématérialisés ou papier *(selon l'organisme certificateur)* du livret 2

Etape N°4 : Le jury

Le rôle du jury est d'évaluer votre demande de VAE au regard de votre dossier VAE et de votre audition.
Le jury est composé principalement d'enseignants chercheurs ainsi que de professionnels.

Les critères d'évaluation de votre dossier porte sur :

L'évolution de votre parcours personnel et professionnel (niveau de maîtrise des activités et des compétences, niveau des connaissances acquises) vos potentialités (niveau de l'expression écrite, capacité à la distanciation, analyse, synthèse) la pertinence de votre projet.

L'audition permet :

De compléter ou d'expliciter les informations fournies dans votre dossier, de mieux comprendre vos activités réelles et de repérer les éléments les plus significatifs de votre expérience au regard des exigences du diplôme, de vérifier que vous êtes capable d'adapter vos compétences à différents contextes, de juger de votre aptitude à l'expression orale (maîtrise de la terminologie utilisée).

L'audition dure en moyenne une heure (présentation et échanges avec le jury).

Après délibération, le jury accorde soit une validation totale, soit une validation partielle soit aucune validation.

Validation totale

Le jury accorde une validation totale du diplôme car il considère que le candidat a les compétences et les connaissances attendues dans le référentiel : dans ce cas, chaque module acquis sera validée et le diplôme sera accordé. Ce diplôme ne comporte aucune mention relative à la VAE, il a exactement la même valeur qu'un diplôme obtenu par un étudiant.

Validation partielle

Le jury accorde une validation partielle s'il constate que le candidat a des manques : dans ce cas seuls les modules acquis seront validés. Le jury préconise des modes d'acquisitions «classiques», modules à acquérir par la formation. Il peut aussi innover quant aux modes d'acquisition et d'évaluation des compétences et connaissances complémentaires à acquérir : rapport d'activité,

Aucune validation

Le jury peut refuser la demande de validation car il considère que le candidat n'a pas le niveau requis : dans ce cas les raisons du refus sont indiquées et par conséquent aucune validation n'est accordée.

Etape N°5 : Le suivi post-jury

Le suivi post-jury est mis en œuvre en cas de validation partielle ou lors d'un refus de validation.

Il s'agit d'un entretien d'une heure et demie réalisé par l'accompagnant VAE, afin de connaître les possibilités qui s'offrent à vous pour obtenir la validation des modules non acquis par la VAE.

En cas de réinscription, l'accompagnant VAE vous indiquera la marche à suivre.

Une validation partielle ne doit pas être vécue par un candidat comme un déni de reconnaissance remettant en cause ses compétences professionnelles mais comme une véritable opportunité pour ressortir grandi de son passage dans ce dispositif.

L’accompagnement

Pourquoi choisir d’être accompagné ?

- Un meilleur accès à l’information liée au diplôme et à la méthodologie
- Un calendrier et une organisation du travail mieux maitrisés
- Un regard extérieur et individualisé
- Une motivation accrue et des perspectives de succès plus importantes

Bon à savoir

La durée et les modalités de l’accompagnement diffèrent selon le diplôme visé

“L’accompagnement n’est pas trop rapproché pour laisser avancer le candidat à son rythme. Néanmoins les rendez-vous obligent à produire pour pouvoir présenter son travail à son formateur. Le regard d’une personne neutre sur l’expérience et le diplôme visé permet de réajuster le mode d’écriture. Le travail sur la préparation au passage devant le jury est quant à lui parfois indispensable.”

Déroulement de l'accompagnement

Accompagnement pour le livret 2 :

Contenu	Objectifs	Acteurs	Durée
Un atelier méthodologique	S'approprier le dossier VAE et les attendus du jury + Exercices pratiques	• Accompagnant VAE • Vous	2 heures
Un entretien pédagogique	Comprendre le référentiel du diplôme et cibler les principales missions à développer	• Accompagnant VAE • Vous	2 heures
Un entretien pédagogique	Aider à formaliser les savoirs, analyser les contenus, travailler sur les productions écrites	• Accompagnant VAE • Vous	De 2 à 12 heures
Suivi pédagogique	Être guidé dans la démarche Bénéficier d'une relecture de la production écrite pour apporter des modifications	• Accompagnant VAE • Vous	De 2 à 6 heures Réparties du début à la fin de l'accompagnement

L'un des aspects les plus importants à considérer est la gestion du temps : des rendez-vous sont fixés par un calendrier et les étapes de la rédaction doivent être bien respectées, ce qui n'est pas toujours aisé à conjuguer avec l'organisation quotidienne d'une vie professionnelle et familiale.

Accompagnement

.

Accompagnement pour le passage devant le jury :

Contenu	Objectifs	Acteurs	Durée
Un atelier méthodologique Se préparer à l'audition	• Présentation des attendus du jury • Organisation pratique • Simulation d'entretien	• Accompagnant VAE • Vous	De 2 à 4 heures

L'important est d'être vraiment bien préparé sur sa présentation c'est-à-dire ce que l'on va dire, expliquer. Vous serez bien moins stressé avant d'entrer dans la salle et le jury a saura être à l'écoute et avoir une attitude ouverte ce qui vous mettra rapidement mise à l'aise

Accompagnement pour le post-jury :

Contenu	Objectifs	Acteurs	Durée
Un entretien post-jury	• Organiser la mise œuvre des préconisations ou • Orienter vers un autre parcours	• Accompagnant VAE • Vous	1 heure 30

Le financement

Pour les salariés du privé

Le Compte Personnel de Formation CPF peut être abondé par l'employeur. www.moncompteformation.gouv.fr .

Le Plan de développement des compétences (ex plan de formation)

Le Projet de Transition Professionnelle (PTP). L'Ordonnance n° 2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle permet ce mode de financement jusqu'à 3000 euros maximum (demande de financement à effectuer avant le 31/12/2021).

Pour les agents de la fonction publique

Le CPF (Compte Personnel de Formation) www.moncompteformation.gouv.fr . Contacter son service de proximité en charge des ressources humaines afin d'obtenir des informations complémentaires dans l'utilisation de ce dispositif.

Le Plan de développement des compétences (ex plan de formation)

Pour les demandeurs d'emploi et personnes sans emploi

Le CPF (Compte Personnel de Formation) www.moncompteformation.gouv.fr . Il peut être abondé par pôle emploi pour les demandeurs d'emploi.

La région Occitanie finance les frais d'accompagnement VAE

Pour les non salariés (profession libérale …)

Le CPF (Compte Personnel de Formation) www.moncompteformation.gouv.fr .
Le Fonds d'Assurance Formation dont vous dépendez

A noter

Le tableau des tarifs est présent sur le site Internet www.beziers-formation.com rubrique formations CPF

Béziers Formation vous accompagne dans vos démarches de financement n'hésitez pas à nous contacter

RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

Loi N°2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale

Code du travail :
Articles L611-1 et 611-2 relatifs à la formation professionnelle tout au long de la vie
Article L6313-1 à 6313-14 relatifs aux catégories d'actions de formation

Code de l'éducation :
Articles L335-5 relatifs aux dispositions communes aux formations technologiques et aux formations professionnelles
Articles L613-3 à 613-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance de diplômes

GLOSSAIRE

Activité

L'activité professionnelle est une des composantes d'un emploi type. Elle est composée d'un ensemble de tâches que le titulaire de la certification est en capacité de réaliser.

Compétence

Une compétence se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en oeuvre est évaluable dans un contexte donné (compte tenu de l'autonomie, des ressources mises à disposition...).

Les Niveaux

Tous les diplômes et les titres qui figurent dans le RNCP sont classés selon cinq niveaux qui permettent de situer la qualification d'une personne ayant réussi avec succès les évaluations permettant l'octroi d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle. Ils établissent un lien entre formation et marché du travail en définissant une correspondance avec le positionnement des emplois que pourraient occuper les titulaires de la certification en fonction du métier visé ou des fonctions susceptibles d'être assumées avec des degrés de responsabilité et d'autonomie définis.

Ces niveaux s'échelonnent de 1 à 7.

Le niveau I correspond au niveau de qualification le plus élevé.

Niveau 7 - bac + 5

Connaissance affirmée des fondements scientifiques, maîtrise des processus de conception, de recherche ou d'expertise.

Niveau 6 - bac + ¾

Maîtrise des fondements scientifiques de la profession, conduisant à l'autonomie dans l'exercice de cette activité.

Niveau 5 - bac + 2

Capacités et connaissances permettant d'assurer de façon autonome des responsabilités de conception et/ou d'encadrement et/ou de gestion.

Niveau 4 - bac

Capacité à exercer un travail de façon autonome dans la limite des techniques qui y sont afférentes.

Niveau 3 – CAP/BEP

Capacité d'utiliser les instruments et techniques qui se rapportent à un travail d'exécution.

Référentiel du diplôme

Il décrit l'ensemble des compétences, aptitudes et connaissances propres à chaque certification, ainsi que les niveaux d'exigences requis pour chacune d'entre elles. Il est établi à partir du référentiel d'activités. Il décrit également les modalités et les procédures d'évaluation (nature des évaluations, composition du jury, etc.).

RNCP

(Répertoire national des certifications professionnelles) Base de données des certifications à finalité professionnelle, accessible à partir du site www.cncp. gouv.fr.

AF4I – Béziers Formation

8 rue Malakoff - 34410 SÉRIGNAN

Stéphanie Nogué Directrice et accompagnatrice VAE Demande par SMS au : 06 51 06 51 89

www.beziers-formation.com